

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n° CC-2023-160

Objet de la délibération : ZAC NICOPOLIS A BRIGNOLES - DÉNOMINATION DE SIX NOUVELLES VOIES CRÉÉES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte (CAPV) ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la CAPV ;

VU la délibération n° 2017-192 du Conseil communautaire du 29 septembre 2017 approuvant le nouveau schéma de commercialisation du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles et déterminant trois niveaux de prix ;

CONSIDERANT le règlement de la ZAC du Parc d'Activités de Nicopolis approuvé en date du 21 février 1986 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence Développement Economique et Aménagement du Territoire, la CAPV gère 6 zones d'activités dont celle de Nicopolis située à Brignoles ;

CONSIDERANT que l'aménagement et l'entretien de la voirie, font partie intégrante de la politique globale d'aménagement et de développement de la zone de Nicopolis ;

CONSIDERANT que pour répondre aux exigences de son expansion, des travaux d'aménagement ont induit la création de six nouvelles voies notamment au niveau des secteurs 1, 2, 4 et 5, et que celles-ci ne portent pas de dénomination ;

CONSIDERANT qu'il convient d'identifier clairement les adresses de la zone d'activités et de procéder à leur numérotation pour faciliter :

- ✓ Le repérage par les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin),
- ✓ Le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux,
- ✓ La localisation GPS.

CONSIDERANT que ces nouvelles voies ont intégré le domaine public de la CAPV et qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer, par délibération, le nom donné aux voies de la zone d'activités de Nicopolis ;

CONSIDERANT que les voies situées dans le secteur 1 et 2, portent des noms de fleurs et que celles situées dans le secteur 4 et 5 portent des noms en lien avec l'innovation ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la dénomination des six nouvelles voies créées dans la zone d'activités de Nicopolis.
- **D'ADOPTER** les dénominations des voies suivantes, telles qu'identifiées sur le plan annexé à la présente délibération :
 - 1 Rue de l'Immortelle
 - 2 Rue du Figuier
 - 3 Rue du Thym
 - 4 Rue de l'Attractivité
 - 5 Rue de la Modernité
 - 6 Rue de la Conception.
- **D'AUTORISER** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND